



Revsion de pension alimentaire

Par **eliejean**, le **30/08/2013** à **18:09**

Bonjour,

J'ai deux enfants majeurs, l'un vient de terminer ses etudes et va faire un sejour en Australe avec un petit travail remuneré.

La seconde commence son internat de medecine cette année et aura donc une remuneration reguliere.

Le jugement prevoit que ma contribution s'exerce jusqu'a la fin des etudes et qu'elle sera due jusqu'a ce que les enfants aient une activité remunerée reguliere.

Dans ce cas, puis-je interrompre l'une ou les deux, et comment prendre la decision ? Dois je consulter le juge apres avoir demandé les justificatifs a mon ex epouse qui a la garde exclusive des enfants ou puis-je le cas échéant arreter les versements sans passer par le juge ?

Merci d'avance